

Reverse Convertible Mars 2024

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et partielle à l'échéance⁽¹⁾ (ci-après désigné le « titre », le « titre de créance » ou le « produit »).



Période de commercialisation : du 7 mars 2024 au 7 mai 2024⁽²⁾. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.

Placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « indice ».

Produit émis par Morgan Stanley Finance LLC (l'« Émetteur », Standard & Poor's A-, Moody's A1) et garanti par Morgan Stanley⁽³⁾ (« le Garant »). L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant.

Commercialisation dans le cadre des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite d'Abeille Vie⁽⁴⁾ ou des contrats de retraite d'Abeille Retraite Professionnelle⁽⁴⁾ ou de compte-titres :

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, les organismes d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les organismes d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Cotation : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

Code ISIN : FRF000000090

Produit financier destiné à des clients non professionnels

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE. LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE.

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par les organismes d'assurance.

(1) Toute sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance-vie ou du contrat de retraite par décès de l'assuré), la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour.

(2) L'offre de souscription sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe de commercialisation est atteint avant le 7 mai 2024.

(3) Standard & Poor's A-, Moody's A1, Fitch A+ : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 29 janvier 2024 qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre de créance. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(4) Les modalités de souscription ainsi que la liste des contrats auxquels le titre est éligible sont disponibles auprès de votre Conseiller en Assurances.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Commercialisation :

abeille 
ASSURANCES

Objectifs d'investissement

L'Indice de référence de la zone Euro	Risque de perte en capital	Durée d'investissement	Remboursement anticipé du capital ⁽²⁾	Objectif de gain ⁽²⁾
Un investissement exposé à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (ci-après "l'Indice") qui est calculé dividendes non réinvestis (code Bloomberg : SX5E Index, code ISIN : EU0009658145).	<p>Un risque de perte en capital, partielle ou totale en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie ou du contrat de retraite par décès de l'assuré.</p> <p>Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance des 10 ans si, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau inférieur à 50% de son Niveau Initial constaté le 04/06/2024. A l'échéance des 10 ans, l'investisseur percevra tout de même un gain inconditionnel fixe et prédéterminé de 4,70%⁽²⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées (depuis le 04/06/2024) s'il n'y a pas eu de remboursement anticipé.</p>	Un investissement d'une durée de 10 ans maximum (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).	Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur à l'issue des années 3 à 9 ⁽¹⁾ , offrant un remboursement de l'intégralité du Capital Initial ⁽²⁾ .	Un gain fixe inconditionnel et prédéterminé de 4,70% ⁽²⁾ par année écoulée depuis la Date de Constatation Initiale, le 04/06/2024, versé à l'échéance ou lors d'une remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

Informations importantes

Dans ce document à caractère promotionnel, le terme « investisseur » désigne l'adhérent/souscripteur au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre Reverse Convertible Mars 2024 en tant que support en unités de compte ou la personne qui souscrit au produit via un compte-titres. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Pour un titre donné, les termes « capital » et « Capital Initial » utilisés dans ce document à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de Reverse Convertible Mars 2024, soit 1 000 €. Pour ce titre de créance, en cas d'investissement via un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, les montants versés aux échéances et les Taux de Rendement Annuels affichés dans ce document s'entendent hors frais de souscription, de versement ou d'arbitrage et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.

Les montants versés aux échéances sont présentés bruts des frais de gestion et éventuels frais liés au titre de la garantie complémentaire. En revanche, les frais de gestion et éventuels frais liés au titre de la garantie complémentaire en cas de décès sont pris en compte dans les calculs de Taux de Rendement Annuel Net. Le versement des montants aux échéances est conditionné par l'absence de défaut et de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant et d'une ouverture d'une procédure de résolution du Garant. Dans ce document à caractère promotionnel, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la Date d'Échéance⁽¹⁾ du titre ou, selon le cas, jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé⁽¹⁾ concernée. Hors cas de remboursement anticipé, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance-vie ou du contrat de retraite par décès de l'assuré), la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application de la formule de remboursement prévue, et pourra occasionner **une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori**.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, il est rappelé que les organismes d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'ils ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que les organismes d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation et de retraite, les règles de fonctionnement de cette unité de compte sont présentées dans l'annexe à la notice/aux conditions générales valant note d'information qui vous est remise lors de l'investissement.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés dans cette brochure sont calculés pour un investissement de 1 000 euros le 11/06/2024 et une détention jusqu'à l'échéance ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé. Les Taux de Rendement Annuel s'entendent hors défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant ou mise en résolution du Garant. Ces Taux de Rendement Annuel ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. En cas de vente du titre avant ces dates, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. Les Taux de Rendement Annuel Nets présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou retraite ou nets des droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le produit peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(2) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant ou mise en résolution du Garant. Toute sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance-vie ou du contrat de retraite par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner **un risque de perte en capital, partielle ou totale, non mesurable a priori**.

Avantages, inconvénients et facteurs de risques



Avantages

- **Un gain fixe inconditionnel et prédéterminé égal à 4,70%**⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées depuis le 04/06/2024, à l'échéance ou en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à l'issue des années 3 à 9⁽²⁾.
- **La possibilité de remboursement du Capital Initial**⁽¹⁾ à l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur n'a pas été activé précédemment et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50 % de son Niveau Initial. L'investisseur reçoit alors à la Date d'Échéance⁽²⁾, son Capital Initial⁽¹⁾.



Inconvénients

- **Le titre présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et un risque de perte partielle ou totale du Capital Initial à l'échéance :**
 - si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital pouvant être partielle.
 - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte en capital, partielle ou totale en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie ou du contrat de retraite par décès de l'assuré avant l'échéance⁽²⁾.
- **Plafonnement du gain fixe :** Le gain inconditionnel est plafonné à 4,70% par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 3,43%).
- **L'indice Euro Stoxx 50[®] est calculé dividendes non réinvestis, la performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** de l'Émetteur et/ou du Garant (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre).
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance :** elle peut varier de 3 à 10 ans.
- **Forte variabilité du rendement du titre de créance à l'échéance :** Le rendement du produit est très sensible à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ à une faible variation de l'Indice autour du seuil de 50% de son niveau observé à la Date de Constatation Initiale⁽²⁾.



Principaux facteurs de risques

Avant tout investissement dans ce titre, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le titre, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

- **Le capital n'est pas protégé :** le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.
- **Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide, **ce qui peut rendre impossible la vente du titre.**
- **Risque de marché :** Le titre peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix des instrument(s) sous-jacent(s), de la liquidité du produit et des taux d'intérêt) **pouvant aboutir, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre, à la perte totale ou partielle du montant investi.**
- **Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Morgan Stanley Finance LLC. en tant qu'Émetteur du titre, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant **peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.**
- **Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) :** Afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre, la documentation relative au titre prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé du titre. **Ces éléments peuvent entraîner une perte totale ou partielle du montant investi.**
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance.

(1) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant ou mise en résolution du Garant. Toute sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance-vie ou du contrat de retraite par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner **un risque de perte en capital, partielle ou totale, non mesurable a priori.**

(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(3) Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

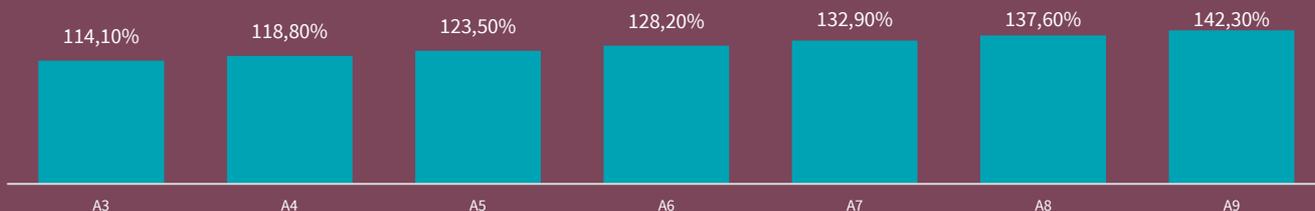
Fonctionnement du titre

Comment est calculé le montant remboursé lors d'un remboursement anticipé au gré de l'Émetteur à partir de la fin de l'année 3⁽¹⁾ ?

- À l'issue des années 3 à 9, l'Émetteur peut décider de rappeler le produit par anticipation. L'investisseur sera notifié à Dates de Notification de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur⁽¹⁾ correspondante. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la Date de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur⁽¹⁾ :

Le Capital Initial⁽²⁾ + un gain fixe inconditionnel et prédéterminé de 4,70%⁽²⁾ par année écoulée depuis le 04/06/2024
(soit un **Taux de Rendement Annuel maximum net de 3,43%⁽³⁾** en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur en année 3).

Montant du remboursement en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur :



Un seul de ces remboursements peut être perçu, correspondant au Capital Initial majoré du gain de l'année d'activation du remboursement automatique anticipé.

- Sinon, le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur n'est pas activé et le produit continue jusqu'à son échéance.

Comment est calculé le montant remboursé à l'échéance⁽¹⁾ ?

- À la Date de Constatation Finale, le 6 juin 2034, si le mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'émetteur n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial qui correspond au niveau de clôture constaté le 4 juin 2024.

Cas favorable : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 13 juin 2034 :

Le Capital Initial⁽²⁾ + un gain fixe inconditionnel et prédéterminé de 4,70%⁽²⁾ par année écoulée depuis le 04/06/2024 (soit 47%⁽²⁾)
(soit un **Taux de Rendement Annuel net de 2,88%⁽³⁾**)

Capital Initial⁽²⁾ + 47,00%⁽²⁾

50%

Cas défavorable : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, le 13 juin 2034 :

La valeur finale⁽⁴⁾ de l'Indice + Un gain inconditionnel⁽²⁾ fixe et prédéterminé de 4,70% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis le 04/06/2024 (soit 47%⁽²⁾)

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital partielle.

(soit un **Taux de Rendement Annuel net strictement inférieur à -1,30%⁽³⁾**)

Perte partielle ou totale du Capital Initial correspondant à la valeur finale de l'Indice + 47,00%⁽²⁾

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(2) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant ou mise en résolution du Garant. Toute sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance-vie ou du contrat de retraite par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un **risque de perte en capital, partielle ou totale, non mesurable a priori**.

(3) Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

(4) La valeur finale de l'Indice à la Date de Constatation Finale est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de l'Émetteur, du Garant et des organismes d'assurance.

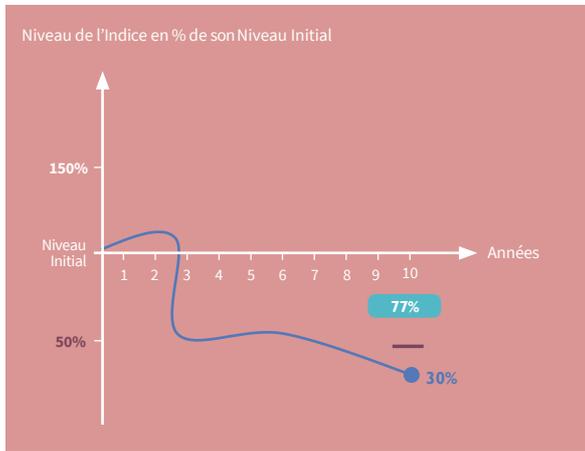
— Évolution du niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial constaté le 04/06/2024

● Valeur de remboursement du produit

■ Fin du produit

— Seuil de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾
(50% du Niveau Initial de l'Indice)

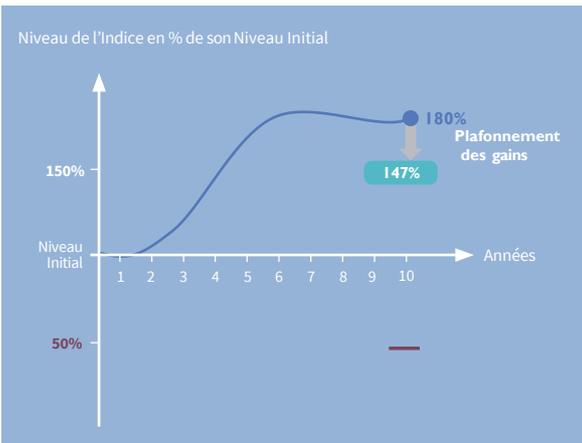
↓ Plafonnement des gains



Scénario défavorable :

L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le produit, le produit continue jusqu'à l'échéance. Marché fortement baissier à long terme.

- À l'issue des années 3 à 9, l'Émetteur décide de ne pas rembourser le produit par anticipation. Le titre dure jusqu'à l'échéance⁽¹⁾.
- Ce scénario est considéré comme défavorable car l'investisseur subit un risque de perte en capital partielle à l'échéance.**
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'indice clôture à 30% de son niveau observé à la date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors la valeur finale⁽³⁾ de l'indice, soit 30% de son Capital Initial majoré du gain inconditionnel de 4,70% par année écoulé depuis le 04/06/2024, **soit un remboursement⁽²⁾ de 77,00% (perte en capital)**.
- Dans ce scénario, le **Taux de Rendement Annuel net est de -3,55%⁽⁴⁾** contre un Taux de Rendement Annuel net de -12,22%⁽⁴⁾ dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice.

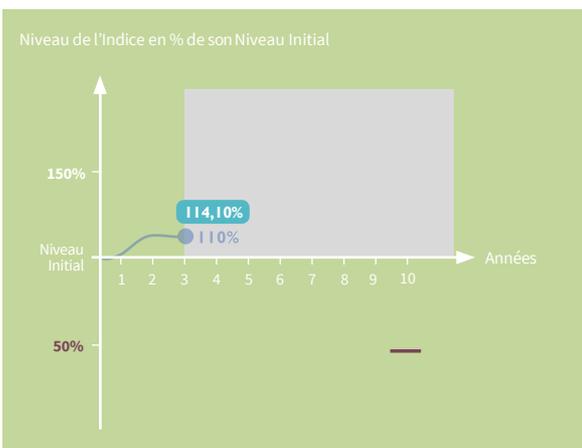


Scénario médian :

Baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ :

L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le produit, le produit continue jusqu'à l'échéance. Marché haussier à long terme.

- À l'issue des années 3 à 9, l'Émetteur décide de ne pas rembourser le produit par anticipation. Le titre dure jusqu'à l'échéance⁽¹⁾.
- À la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'indice clôture à 180% de son niveau observé à la date de Constatation Initiale⁽¹⁾, soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors 100% de son Capital Initial majoré du gain inconditionnel de 4,70% par année écoulé depuis le 04/06/2024, **soit un remboursement⁽²⁾ de 147,00%**.
- Dans ce scénario, le **Taux de Rendement Annuel net est de 2,88%⁽⁴⁾** contre un Taux de Rendement Annuel net de 4,99%⁽⁴⁾ dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice **du fait du mécanisme de plafonnement du gain**.



Scénario favorable :

L'Émetteur rembourse par anticipation le produit dès la 3ème année.

- À l'issue de l'année 3, l'Émetteur décide de rembourser le produit par anticipation. **Le titre s'arrête et l'investisseur n'est plus exposé au risque de perte en capital partielle à l'échéance. Dans ce scénario la performance de l'Indice n'a pas d'impact sur le montant remboursé.**
- À la Date de Remboursement Anticipé au gré de l'Émetteur⁽¹⁾, l'investisseur reçoit⁽²⁾ alors 100% Capital Initial majoré du gain inconditionnel de 4,70% par année écoulé depuis le 04/06/2024, soit un remboursement⁽²⁾ de 114,10%.
- Dans ce scénario, le **Taux de Rendement Annuel net est de 3,43%⁽⁴⁾**.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

(2) Les montants, gains et Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et / ou du Garant ou mise en résolution du Garant. Toute sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat ou de liquidation, total ou partiel, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance-vie ou du contrat de retraite par décès de l'assuré) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner **un risque de perte en capital, partielle ou totale, non mesurable a priori**.

(3) La valeur finale de l'Indice à la Date de Constatation Finale est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

(4) Veuillez-vous référer à la page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net.

Présentation de l'Indice

L'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens. Les dividendes éventuels ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas de la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

Pour plus d'information sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2cSX5E/>
Code Bloomberg : SX5E Index

Évolution historique de l'Indice entre le 24/01/2014 et le 24/01/2024

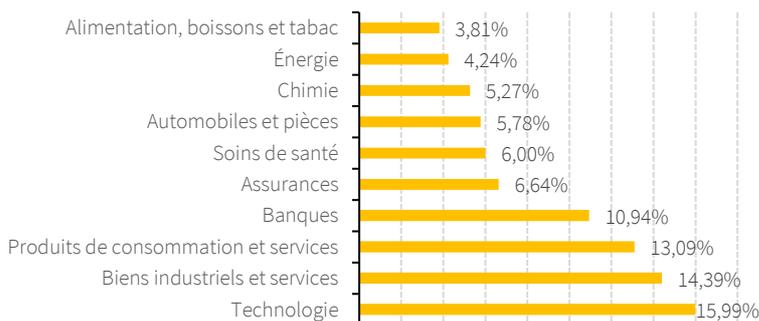
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Performances cumulées historiques	1an	5ans	10ans
Indice EURO STOXX 50	+9,90%	+45,99%	+50,72%

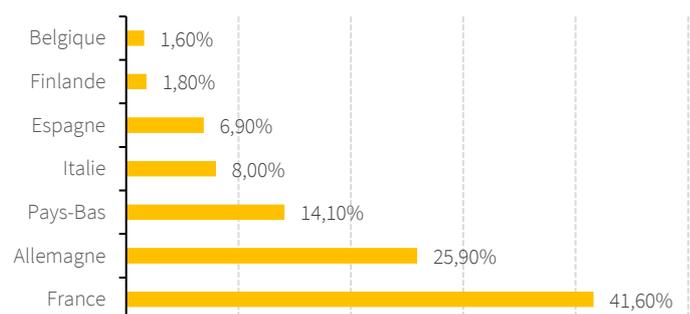
Source : Bloomberg, le 29 janvier 2024.

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE



Source : Stoxx, le 29 décembre 2023.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE



L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Morgan Stanley et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales Caractéristiques

Code ISIN	FRF000000090		
Nature Juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et un risque de perte partielle ou totale du Capital Initial à l'échéance.		
Offre au public	Oui, non exemptée de prospectus		
Émetteur	Morgan Stanley Finance LLC (Standard Poor's A-, Moody's A1) Notations en vigueur au 29/01/2024. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.		
Garant	Morgan Stanley (Standard Poor's A-, Moody's A1, Fitch A+) Notations en vigueur au 29/01/2024. La notation ne saurait être ni une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.		
Montant de l'émission	100 000 000 €		
Valeur nominale	1 000 EUR		
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale du produit.		
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas		
Éligibilité	Contrats d'assurance vie, contrats de capitalisation ou contrats de retraite et compte-titres. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.		
Souscription	Du 7 mars 2024 au 7 mai 2024 (L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à la période de commercialisation du produit sans préavis et à tout moment avant la fin de la période de commercialisation).		
Offre au public	France		
Devise	EUR (€)		
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.		
Commissions de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et sera impérativement inférieur à 1,50% par an sur la base de la durée maximale des Titres. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.		
Sous-jacent	L'indice EURO STOXX 50 (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SX5E Index ; sponsor : STOXX Limited ; www.stoxx.com)		
Date d'Émission	11 juin 2024		
Date de Constatation Initiale	4 juin 2024		
Niveau Initial	Niveau de clôture officiel du Sous-jacent en Date de Constatation Initiale		
Dates de Notification de Remboursement Anticipé	08/06/2027 (année 3) 06/06/2028 (année 4) 05/06/2029 (année 5)	04/06/2030 (année 6) 10/06/2031 (année 7)	08/06/2032 (année 8) 07/06/2033 (année 9)
Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur ⁽¹⁾	15/06/2027 (année 3) 13/06/2028 (année 4) 12/06/2029 (année 5)	11/06/2030 (année 6) 17/06/2031 (année 7)	15/06/2032 (année 8) 14/06/2033 (année 9)
Date de Constatation Finale	6 juin 2034 (Année 10)		
Date d'Échéance	13 juin 2034 (Année 10)		
Seuil de perte en capital à l'échéance	50% du Niveau Initial de l'Indice		
Périodicité et publication de la valorisation	Bloomberg, SixTelekurs. Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence sur demande.		
Agent de calcul	Morgan Stanley Co International plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.		
Double valorisation	Morgan Stanley & Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley & Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley & Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle à minima.		
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché et sous réserve des lois et réglementations applicables, des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley Co. International plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1,5%. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.		
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg.		
Commissions de rachat/souscription	Néant/néant		
Règlement/Livraison	Euroclear France S.A.		

(1) À titre d'information, les Dates de Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur mentionnées dans ce document sont celles auxquelles l'Émetteur rembourse le nominal aux organismes d'assurance. L'adhérent/souscripteur ne sera remboursé qu'ultérieurement selon les dispositions contractuelles suivant la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante.

Informations importantes

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Reverse Convertible Mars 2024 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 22 juin 2023 et ses suppléments en date du 27 juillet 2023, du 11 août 2023, du 6 octobre 2023, du 25 octobre 2023, du 13 novembre 2023, du 7 décembre 2023, du 18 janvier 2024 et du 23 janvier 2024 qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange www.bourse.lu/home.

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 22/06/2023, permettant ainsi l'offre au public du Titre de créance en France. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce document est communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 28 de son Règlement général sans que cette communication puisse être considérée comme une approbation du document et/ou du produit par l'autorité. Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Le capital n'est pas protégé : Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est à dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Risque de marché : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de crédit : Le détenteur des Titres est exposé au risque de crédit de l'Émetteur. Ces titres sont essentiellement un emprunt effectué par l'Émetteur dont le montant de remboursement est fonction de la performance du (des) sous-jacent(s) et assuré par l'Émetteur. Le détenteur des Titres prend le risque que l'Émetteur ne puisse assurer ce remboursement. Si Morgan Stanley ou une de ses filiales sont confrontés à des pertes liées à une de leurs activités, cette situation peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur. Le détenteur des Titres peut subir une perte partielle ou totale de son Capital investi si l'Émetteur est dans l'incapacité de rembourser cet emprunt et/ou entre en liquidation. Aucun actif de l'Émetteur n'est isolé et placé en collatéral dans le but de rembourser le détenteur des Titres dans le cas d'une liquidation de l'Émetteur et le détenteur des Titres sera remboursé une fois les créanciers ayant un droit prioritaire sur certains actifs de l'Émetteur eux-mêmes remboursés. L'application d'exigences et de stratégies réglementaires au Royaume-Uni afin de faciliter la résolution ordonnée des établissements financiers importants pourrait engendrer un risque de perte plus important pour les détenteurs de titres émis par l'Émetteur.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du taux de dividende des Actions composant les Sous-jacents, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Risque de liquidité : Morgan Stanley & Co International Plc ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co International Plc. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul appartenant tous les deux au groupe Morgan Stanley, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Indice EURO STOXX® 50.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur et/ou du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur et/ou du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Commercialisation :



Abeille Vie
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de
1 205 528 532,67 €
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
732 020 805 RCS Nanterre

Abeille Retraite Professionnelle
Société anonyme au capital de 305 821 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le
Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
833 105 067 RCS Nanterre

Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination, à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) pour être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiements de l'Emetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit ou pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Emetteur au Titulaire concernant les Titres.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit *Reverse Convertible Mars 2024* fait l'objet de [Conditions Définitives](#), se rattachant au [Prospectus de base](#) en date du 22-06-2023 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg : www.bourse.lu/home - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Emetteur mises à jour.

Avertissement légal relatif à l'Indice :

EURO STOXX 50 : L'indice EURO STOXX 50 est la propriété intellectuelle (en incluant les marques déposées) de Stoxx Limited, Zurich, Suisse, (le « Promoteur »), et son utilisation est encadrée par une licence. Les titres inclus dans l'indice ne sont en aucun cas promus, validés, cédés ou commercialisés par le Promoteur qui décline toute responsabilité pour les dommages qui pourraient en découler.

Commercialisation :



Abeille Vie
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de
1 205 528 532,67 €
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
732 020 805 RCS Nanterre

Abeille Retraite Professionnelle
Société anonyme au capital de 305 821 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le
Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
833 105 067 RCS Nanterre